

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du jeudi 25 mars 2021
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé le comité de pilotage local qui s'est déroulée le jeudi 25 mars 2021 à la salle des fêtes de Lamaguère.

Etaient présents :

- Max **BALAS**, maire de Tachouires
- Aurélie **BELVEZE**, chargée de mission NATURA 2000 et coordinatrice LIFE à l'ADASEA du GERS
- Nicolas **BERNADICOU**, Chargé des Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Gers
- Gérard **COURBON**, administrateur Musée Paysan d'Émile
- Laurence **DAREES**, directrice de l'office du tourisme Val de Gers à Masseube
- Myriam **DESCLAUX**, Agricultrice à Pellefigue avec des terres en propriété sur Simorre
- Bruno **GABRIEL**, vice-président du SYGRAL, délégué Arrats-Gimone amont
- Marc **GIANETTI**, pour le Musée paysan d'Emile de Simorre
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, adjointe au maire de Villefranche d'Astarac et retraité agricole
- Franck **LEBLANC**, DDT32, Service Territoire et Patrimoine, Unité Environnement
- Sandrine **LEPRUN**, Directrice du CPIE Pays Gersois, en charge de la valorisation pédagogique du Site
- Guy **LABORIE**, agriculteur représentant le GAEC du CHOURON
- Bryan **MAURAN**, SAFER Occitanie antenne Gers
- Eva **MAURY**, stagiaire ADASEA 32 Life Coteaux Gascons
- Julien **PIEDFERRE**, technicien de rivière au SYGRAL, accompagné d'un stagiaire
- Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère, agriculteur et président du COPIL Natura 2000
- Marc **ROUSSIN**, SAFER Gers
- Jacques **SERIN**, Maire de Betcave-Aguin
- Laurie **VASSELIN**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animatrice du site Natura 2000
- Marianne **VERGEZ**, Propriétaire agricultrice à Lamaguère
- Bruno **GABRIEL**, Président du SYGRAL et Directeur adjoint de l'IUT d'Auch
- Elisabeth **DUCHATTEL**, SAFER Occitanie antenne Gers
- Nathalie **DUFORETS** et les étudiants du **BTS GPN** de Mirande

Etaient excusés :

- Marie-Sylvie **BARTHE**, animatrice Jeunes agriculteurs du Gers
- Mairie de **BOULOGNE SUR GESSE**, animatrice du site Natura 2000 « Côtes de Biel et Montoussé »
- Marine **BREMBILLA**, Responsable de l'Office de tourisme Coteaux Arrats Gimone
- Ludovic **CHAMPFAILLY**, Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées, participant aux diagnostics forestiers du site N2000 en appui technique aux animatrices N2000
- **CHAMBRE D'AGRICULTURE** du Gers

- Laurent **PONSIN**, Président du canton Jeunes Agriculteurs du Gers
- François **PRUD'HOMME**, Chargé d'études au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Patrick **REIX**, représentant du club de randonnées pédestres de Simorre : 'Lous Caminaires'
- Michel **SEGONZAC**, reporter au Petit journal du Gers

À 10h05 Aurélie Belvèze introduit la réunion du comité en remerciant Monsieur le Maire de Lamaguère de nous accueillir ainsi que tous les participants pour leur présence dans une configuration un peu différente en raison du COVID-19.

Un tour de table permet à chacun et chacune de se présenter.

Aurélie BELVEZE et Laurie VASSELIN, animatrices du site Natura 2000, présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

1. Élection du Président de COPIL (15 min)
2. Bilan annuel d'activité de l'animation Natura 2000 (45 min)
 - a. Contractualisation / Communication / Animation générale
 - b. Réactions / Questions
3. Perspectives 2021 et nouvelle programmation (15 min)
 - a. Réactions / Questions
4. Discussion sur les projets territoriaux en cours (30 min)
 - a. Brève présentation
 - b. Réactions / Questions

I. ELECTION PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE

Franck **LEBLANC** rappelle que le renouvellement de la présidence doit se faire à minima tous les 3 ans. En cas de vacance il y a toute latitude pour ré-élire un président.

Jean-Marc **ROGER** dit qu'il cède la présidence.

En l'absence d'autres candidatures, il est donc renouvelé dans cette fonction.

Aurélie **BELVEZE** indique que depuis 2009, date du dernier arrêté préfectoral constitutif du COPIL, les invitations prennent en compte les modifications notamment pour ce qui concerne les intercommunalités.

Laurie **VASSELIN** précise qu'un élargissement du COPIL est fait à différentes structures notamment liées au tourisme ainsi que les étudiants du BTS GPN.

Franck **LEBLANC** précise que la modification de la constitution du COPIL sera faite pour prendre en compte les changements de structure comme le nouveau syndicat de rivière SYGRAL.

Jean-Marc **ROGER** demande que soient invités des jeunes agriculteurs.

Aurélie **BELVEZE** répond qu'ils sont invités mais pas forcément présents en fonction de leurs activités. Elle cite leur présence lors du précédent COPIL. Le COPIL comporte beaucoup membres invités mais tout le monde ne peut pas être présent.

II. BILAN D'ACTIVITE DE L'ANIMATION NATURA 2000

- **Bilan de la contractualisation**

Laurie VASSELIN rappelle le principe des 3 types de contrats qu'il existe pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ni agriculteur ni forestier. Elle fait le bilan de la contractualisation en s'appuyant sur des données chiffrées, des illustrations et des cartes (*cf. diaporama p. 11 à 24*).

Elle précise que 2020 a été une année de renouvellement des contrats MAEc 2015 pendant la période du confinement avec un plus fort taux d'engagement que prévu initialement. En effet on recense 44 bénéficiaires sur les 30 éventuels. Les mesures souscrites concernent principalement les milieux secs qui sont ceux à préserver.

Il n'y a pas de nouveau contrat hors agricole et une Charte est en cours de finalisation.

Par ailleurs un travail est mené dans l'objectif de mettre en place une procédure permettant aux agriculteurs engagés en MAEc de bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Aurélié BELVEZE présente le bilan de l'animation hors contrat : veille régulière au niveau du foncier avec accompagnement et information des nouveaux propriétaires sur le terrain. Concernant l'évaluation des incidences, l'ADASEA apporte de l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour que le porteur de projet puisse conclure ou pas sur une incidence Natura 2000 au travers de cartes spécifiques et éventuellement des visites de terrain.

Julien PIEDFERRE demande si ce temps est compris dans le temps d'animation

Aurélié BELVEZE répond par l'affirmative en citant l'exemple de travaux sur un pont dans le site qui a amené la fourniture d'éléments au titre de Natura 2000 et par les collègues de la CATZH.

Aurélié BELVEZE explique qu'il y a eu des échanges au niveau du réseau régional Natura 2000 au sujet de la loi 4D. Jusqu'à présent la politique Natura 2000 est piloté par l'Etat au travers de ses différents services (Ministère en charge de l'écologie, les DREAL et les DDTs au niveau local). Cette compétence serait transférée aux Régions.

Bruno GABRIEL précise la signification de 4D : Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Décomplexification.

Nicolas BERNADICOU ajoute que la politique des Espaces Naturels Sensibles, portée actuellement par les Conseils Départementaux, pourrait être aussi être récupérée par les Régions.

- **Bilan de l'animation générale**

Aurélié BELVEZE présente le projet Gestion Adaptative des Aires Protégées (*cf. diaporama p.32*) incluant 12 sites en Occitanie dont le site de Natura 2000 de la Lauze, des réserves et des PNR. Piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité, il s'agit d'échanger sur des retours d'expérience et de participer à des ateliers comme récemment des échanges avec le Québec ou sur l'ancrage territorial. Celui-ci a été présenté par la LPO. Il s'agit de travailler sur la perception, le ressenti notamment de la gestion du site par différents publics. Il serait particulièrement intéressant de le mettre en place sur le site.

Max BALLAS demande si le PNR Astarac est concerné.

Jacques SERIN répond qu'il n'est pas encore actif. Il ajoute que le site Natura 2000 du Lizet fait aussi partie du projet de PNR.

- **Bilan des suivis**

Laurie VASSELIN détaille les suivis mis en place (cf. *diaporama p.33 à 50*).

- Suivi de la végétation en lien avec les pratiques

Les points analysés en 2009 par Claire LEMOUZY ont été revus avec un passage en 2020 centré sur des relevés phytosociologiques et les orchidées tardives ; en 2021 ce sont les orchidées précoces qui ont été comptabilisées. La saisie des données est faite avec la création de fiches stations. En 10 ans, les techniques ont évolué avec plus de photos et de cartographie ainsi que des données GPS. Ceci a pour objectif de faciliter le travail futur dans 10 ans avec notamment un comparatif photo.

Les premiers résultats montrent une assez bonne conservation des stations de pelouses à orchidées dans le temps, la plupart étant encore en place, et sous contrat MAE. On remarque que la végétation était plus en avance en 2020 qu'il y a 10 ans à la même date. Difficile de dire si cette donnée est ponctuelle ou due à un réchauffement du climat sur la durée sans faire d'analyse météorologique locale. La surface sans gestion étudiée lors des premiers inventaires est toujours sans gestion aujourd'hui. Peu d'orchidées ont été vues sur cette station où l'abondance de matières végétales empêchent leur développement. Une non-gestion sur du très long terme avec accumulation de litière n'est en effet pas propice aux orchidées. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de lien significatif entre les orchidées présentes (et leur nombre) et les animaux pâturant la station (ovins ou bovins). Il est souhaitable de mieux structurer ces résultats et de poursuivre l'analyse.

- Suivi de réensemencement

En 2019, il y a eu un repérage des espèces et au stade optimum une récolte avec test de différentes méthodes de récolte et différents semis :

- graines récoltées sur une paire de fauche d'intérêt communautaire du Site N2000 sur la commune de Betcave-Aguin directement sur la barre de coupe de la faucheuse, conservées, puis semées,
- graines récoltées à l'aide d'une "brosseuse" sur une prairie naturelle du Béarn par le CBNPMP", conservées, puis semées à l'automne,
- mélange de graines confectionné avec l'appui du GIEE "Herbe et Élevage" issues du commerce (7 espèces) et semis en même temps que les deux autres.

Ainsi, 3 bandes d'essais ont été implantées à l'automne sur la même parcelle, jusqu'alors cultivée et suivi.

Un bon travail de l'agriculteur pour le semis et l'absence de problème de sanglier ont permis une bonne levée. Un relevé par point de contact sur 25 m tous les mètres a été fait : ceci est très répétitif et il y a des difficultés car il faut le réaliser à un stade jeune avant la mise à l'herbe.

Le CBN va poursuivre le protocole afin de voir évoluer le milieu vers une prairie de pâture avec fertilisation.

- **Bilan de la communication**

Aurélié BELVEZE présente les plaquettes à disposition dans la salle ainsi que la nouvelle banderole. Elle est à disposition de tous.

À défaut de faire une présentation à chaque conseil municipal comme initialement prévu, une vidéo a été envoyée à chaque commune et intercommunalité. Aurélié BELVEZE remercie l'Office de Tourisme de Val de Gers qui a relayé cette vidéo sur son compte Facebook. Cette version étant destinée aux élus en mentionnant le prochain COPIL, une version pour le grand public sera faite.

- **Projet de vente au bois d'Aguin**

Jacques SERIN demande où en est le projet de vente au bois d'Aguin.

Aurélié BELVEZE rappelle l'histoire de cet endroit. Avec le CRPF, l'ADASEA a mis en place un contrat forestier de vieillissement portant sur une vingtaine de vieux arbres avec le propriétaire actuel. À la suite d'une coupe, la propriété a été mise en vente depuis 2019 auprès d'un cabinet spécialisé dans la vente de forêt. L'ADASEA a reçu diverses demandes d'informations. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie dans le cadre d'une politique de préservation des vieilles forêts s'est porté acquéreur en s'engageant à poursuivre le contrat N2000.

Jacques SERIN précise que la Mairie souhaitait acheter uniquement une parcelle de bois qui est voisine d'une appartenant à la commune. Mais ceci n'a pas été possible car la vente porte sur les 40 ha de bois.

Aurélie BELVEZE indique qu'elle peut transmettre ce souhait au CEN afin d'engager la discussion avec la mairie.

III. PERSPECTIVES 2021 ET NOUVELLE PROGRAMMATION

L'animation actuelle se termine au 31 mars 2021 (cf. *diaporama p.58 à 59*).

Le projet pour 2021 est de travailler à la synthèse et à l'historique des exploitations avec des habitats d'intérêt communautaire sur les 10 fermes qui hébergent plus d'un quart des habitats. Il s'agit de garder la mémoire de la gestion et la transmettre à un repreneur.

Franck LEBLANC ajoute que la 1^{ère} étape est la sécurisation des moyens financiers avec un financement pour l'année en cours. Cette phase de transition débute avec un budget d'animation maintenu pour 2021 et un financement jusqu'à fin 2022. Les modalités ne sont pas définies : il faut mener un travail avec les moyens, les priorités et trouver une solution.

Aurélie BELVEZE précise que les modalités de gestion des MAEc ne sont pas encore connues.

Sandrine LEPRUN ajoute que côté animation grand public, sur un terrain privé il n'y a pas de limitation de nombre de personnes donc il est possible d'intervenir le 23 mai à Ensarnaut ainsi que sur le lac de l'Astarac plutôt à l'automne car il y a le décalage de l'année dernière à gérer.

IV. DISCUSSION SUR LES PROJETS TERRITORIAUX EN COURS

1. Evolution du syndicat de rivière

Bruno GABRIEL présente le nouveau syndicat de rivière SYGRAL (Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne). À l'époque, 5 syndicats existaient mais n'étaient pas en contact les uns avec les autres. En 2013, l'ancien syndicat avait lancé un diagnostic sur la rivière Lauze. Cette étude hydromorphologique a été rendu par le technicien qui constate que le système est peu dégradé.

Julien PIEDFERRE précise que le bureau d'études ASCONIT (2013) a travaillé sur le bassin versant de la Lauze, élargi aux masses d'eau de la Gimone et de l'Arrats. Les conclusions montrent plutôt un bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau (la ripisylve est en bon état, continue, adaptée, quelques gros embâcles, le toxostome n'est probablement pas présent) avec quelques points noirs comme les passages à gué qui bloquent le transport des sédiments. Il est prévu de réaliser un plan de gestion sur le bassin versant de la Gimone Amont à l'objectif 2023.

Le syndicat souhaite un apport de l'animateur Natura 2000 pour guider, conseiller dans le cadre de l'étude d'incidence liée à la déclaration de travaux.

Aurélie BELVEZE rappelle que l'aspect rivière est intégré dans le DOCOB avec une action sur les gués qui n'a pas pu être menée à bien jusqu'à présent faute de moyens d'actions possibles. Cependant d'autres actions communes sont menées. Historiquement il y a eu une formation sur les 2 rivières avec Fabien BOUTEIX, le technicien de rivière précédent. Le syndicat est régulièrement présent au COPIL pour présenter ses activités. Par ailleurs, il y a une articulation entre gestion de la ripisylve par le syndicat et MAE : ainsi les haies en bord de cours d'eau n'étaient pas contractualisées.

Julien PIEDFERRE indique que du temps d'animation est à prévoir en 2023-2024 car des comités territoriaux vont se dérouler et l'animateur Natura 2000 sera amené à être invité. Il faut retenir que la tête de bassin versant sur la Lauze au niveau de sa source à Aussos/Monties, sur le premier kilomètre et demi est le linéaire où il y a moins de ripisylve.

Aurélie BELVEZE précise que cette partie est en en dehors du site N2000 au sens strict.

Jacques SERIN indique qu'un ouvrage à Betcave sur une digue a besoin de travaux.

Marie-Josèphe INEICHEN demande à partir de quelle importance de cours d'eau, le SYGRAL intervient.

Le SYGRAL répond qu'il souhaite mener un plan de gestion sur les masses : Gimone, Lauze, Arrats (Bergogne). C'est un syndicat de bassin versant donc il a une compétence sur l'ensemble des cours d'eaux. Les techniciens et élus sont aptes à porter conseil et assistance technique pour la gestion des cours d'eau. Ils travaillent avec l'ADASEA pour l'aspect zones humides et mares. Par ailleurs, il n'y aura plus d'entretien linéaire sur la bordure du cours d'eau (uniquement du ponctuel) car cela n'est plus financé et qu'il n'y a pas d'impact positif significatif.

2. Espace Naturel Sensible

Nicolas BERNADICOU rappelle que l'ENS Coteaux et Lac de l'Astarac se situe en partie sur le site Natura 2000. Le Plan de gestion a été mis en place en 2019. Les inventaires complémentaires qui se sont déroulés pendant un an et demi sur la faune et la flore montrent des résultats très encourageants et surprenants, avec notamment de forts enjeux sur l'ensemble du lac (des habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces floristiques patrimoniales ont été identifiées sur la zone de marnage), des enjeux chauves-souris sur les boisements du coteau et un gros enjeu sur les coteaux de Marouquète et de Sère (flore, insectes et reptiles). Il manque encore des compléments à venir sur les coléoptères des prairies. L'inventaire des coléoptères des boisements n'a quant à lui pas révélé d'intérêt majeur.

Nicolas BERNADICOU rappelle que l'ENS Coteaux et Lac de l'Astarac se situe en partie sur le site Natura 2000. Le Plan de gestion a été mis en place en 2018. Les inventaires complémentaires qui se sont déroulés pendant un an et demi sur la faune et la flore montrent des résultats très encourageants et surprenants. Il manque encore celui des chiroptères. Il y a de forts enjeux sur l'ensemble du lac (zone de marnage, pas mal d'espèces protégées), des enjeux chauves-souris sur les boisements du coteau et un gros enjeu sur le coteau de Marouquète (Monties/Sère).

Aurélie BELVEZE note que cela confirme ce qui a pu être vu dans le cadre du DOCOB et ajoute que des MAE sont en place sur une partie des milieux herbagers. Une information a été faite auprès des propriétaires forestiers avec le CRPF.

3. Gestion forestière et filière bois-énergie

Guy LABORIE demande que penser des entreprises qui interviennent pour supprimer le bois.

Julien PIEDFERRE indique qu'une réflexion est en cours avec Arbre et Paysages 32 sur comment la collectivité peut s'organiser.

Laurie VASSELIN rappelle que le Conseil Départemental travaille sur une filière bois-énergie.

Aurélie BELVEZE et Julien PIEDFERRE rappellent que la Directive nitrates et la réglementation agricole qui concernent les haies et les bosquets.

Julien PIEDFERRE explique que quand une entreprise vient, cela fait tache d'huile, effet boule de neige. Reverdir a aussi un impact positif sur la biodiversité.

Guy LABORIE ajoute que l'agriculture est tellement mal que les entreprises forestières récupèrent.

Franck LEBLANC rappelle qu'il y a des seuils pour l'exploitation forestière avec des garanties existantes au travers de la réglementation.

Jean-Marc ROGER dit qu'économiquement, on crée de nouvelles constructions (circuit de chaleur, chaufferie bois).

Franck LEBLANC souligne que la France est de plus en plus boisée en surface. Les investissements ont pour but de les rendre mobilisable : récolte du bénéfice. Depuis au moins le siècle dernier : on ne récoltait que les 2/3 de la production. Il y a des chantiers de récoltes exceptionnels.

Il salue le travail du CRPF qui mène un plan de développement de massif : après diagnostic, il s'agit de porter la connaissance auprès des propriétaires et de faire durer le plus longtemps possible la ressource. L'appel d'air que crée le bois énergie ne justifie pas l'acte de certains propriétaires. Certains n'ont pas encore compris.

Bruno GABRIEL explique que le couvert en forêt augmente mais la biodiversité diminue : une forêt de sapins ou de pins monospécifique n'est pas aussi diverse. Il faut un cadrage beaucoup plus important de l'Etat. Si on s'appuie sur des intérêts personnels on ne va pas y arriver.

Franck LEBLANC apporte une dernière précision avant de clore le débat. La part des futaies régulières est très minoritaire. Le gros est multi spécifiques.

4. Les projets territoriaux en cours

Aurélie BELVEZE balaye rapidement les différents projets (*cf. diaporama p.61 à 72*). Le 1^{er} concerne le SCOT de Gascogne : 3 Pays regroupés dans un syndicat mixte pour travailler et réfléchir à un document-cadre. Les principales pistes sont : préserver les paysages, la TVB et lutter contre les changements climatiques. Elle demande s'il y a des élus qui suivent ce projet.

Marie-Josèphe INEICHEN indique qu'il y a un appui assez précis aux communes. Il y a eu une rencontre la semaine dernière pour des outils de planification et d'aménagement du territoire.

Aurélie BELVEZE présente ensuite le projet de PNR Astarac : le périmètre est arrêté et l'association de préfiguration a été créée le 2 février avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental, les Chambres consulaires, les Communautés de Communes et les Communes.

Jacques SERIN explique qu'il est membre du bureau du PNR, représente les communes de la Communauté de Communes Arrats Gimone. Il y a un bureau restreint, chaque commune est représentée par un titulaire et un suppléant. D'ici 2 ou 3 ans il espère que le PNR verra le jour. Le président de l'Association est M. RIVIERE (Communautés de Communes Val de Gers).

Aurélie BELVEZE détaille le LIFE Coteaux Gascons qui a pour projet de restaurer la continuité écologique des milieux ouverts agro-pastoraux (corridor entre le Nord de l'Espagne et de la France). Il s'agit d'assurer la coordination de ce projet avec les partenaires cités. Des réunions vont se dérouler dans plusieurs secteurs pour venir présenter le LIFE. L'objectif est de re-créeer des îlots de pâturage optimum pour les éleveurs, de combler les manques liés aux MAE, de collecter les pratiques et usages sur les milieux et de mettre en place des indicateurs socio-économiques sur 163 communes dont celles du site N2000.

Bruno GABRIEL demande comment sont fixées les limites du territoire.

Aurélie BELVEZE explique que c'est un croisement de plusieurs données : réservoirs de biodiversité, zones en herbe du Registre Agricole, Géomorphologie ... Le LIFE est expérimental et opérationnel dès à présent. L'idée est également de disséminer les actions. Il est financé au travers du fonds LIFE (l'instrument financier européen pour l'environnement) qui finance à 60% + Conseil Départemental du Gers au travers de la politique des ENS et la Région Occitanie.



FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.